

UN LIBRARY



JUL 13 1981

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/36/368
10 juillet 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-sixième session
Point 20 de la liste préliminaire^æ

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 8 juillet 1981, adressée au Secrétaire général par le
Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous prier de transmettre à l'Assemblée générale la résolution 489 (1981), concernant l'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil de sécurité a adoptée à sa 2291^{ème} séance, le 8 juillet 1981 :

"Le Conseil de sécurité,

Avant examiné la demande d'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies 1/,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies."

Conformément au deuxième paragraphe de l'article 60 du règlement intérieur provisoire, je vous prie également de transmettre à l'Assemblée générale, pour information, les comptes rendus sténographiques des 2290^{ème} et 2291^{ème} séances du Conseil de sécurité, auxquelles la demande d'admission de la République de Vanuatu a été examinée.

Le Président du Conseil de sécurité,

(Signé) Idé OUMAROU

^æ A/36/50.

1/ A/36/308-S/14506.